

# Regroupement familial sur place creteil

# Par Caro99, le 31/05/2009 à 13:16

# Bonjour,

Voici ma situation: j'ai deposé une demande de regroupement familial fin Janvier 2009 pour mon mari qui est titulaire d'un titre de sejour étudiant. Nous nous sommes mariés en France et nous attendons des jumeaux pour septembre 2009. Le probleme, c'est que son titre de sejour expire fin Juillet et pas de possibilité de renouvellement en Juillet car sa prochaine année scolaire commence en Octobre (pour un master 2). J'ai peur qu'il soit en situation irregulière pendant ces 2 mois et risquer l'expulsion alors que je me retrouverai seule avec 2 bébés. Est ce qu'il y a une possiblité d'avoir un récépissé ou un titre provisoire en attendant la réponse définitive de la préfecture ou même jusqu'au renouvellement de son titre étudiant? Je suis en France depuis 9 ans et j'ai un titre de sejour "salarié" depuis 2 ans.

Si vous pouvez me donner des conseils juridiques ou même des pistes afin de trouver des solutions à cette situation qui me stresse plus que ma grossesse, je vous en serez reconnaissante.

Merci d'avance.

#### Par anais16, le 01/06/2009 à 11:18

### Bonjour,

Votre mari est étudiant et selon ce que vous dites il le sera encore l'année prochaine. Pour éviter tout battement entre deux titre de séjour, peut-être peut-il déjà obtenir une attestation de pré-inscription de son université, qui prouverait qu'il a été accepté en master 2. Ensuite, qu'il se rende à la préfecture pour expliquer son cas et obtenir un récepissé en attendant son inscription.

Ne vous inquiétez pas, les titulaires de titre étudiants sont tous dans la même situation car ils dépendent de l'année scolaire. Tous cela se gère avec la préfecture, mais il ne devrait pas y avoir de problème.

Pour ce qui est du regroupement familial sur place, c'est une procédure parallèle et qui prend beaucoup de temps. Tant que votre mari est toujours étudiant il n'y a pas d'urgence.

# Par Caro99, le 01/06/2009 à 15:11

Merci pour votre reponse. On va essayer de voir avec l'école s'il possible d'avoir cette attestation de pré-inscription.